

CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE du 25 janvier 2021

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du conseil d'établissement sont consultables en ligne : <http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du conseil d'école sont consultables en ligne : <http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Ouverture de la séance à 11h25

- Nombre total de membres présents = 13
- Quorum = 8

Voici la liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : Excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : Présent
- Monsieur Patrick BOGEAT, Directeur de la section primaire (1er degré) : Présent
- Madame GRATIOLET CELINE, Directrice des Affaires Financières : Présente
- Monsieur RASOANAIVO TOVO, Conseiller Principal d'Education (CPE) : Présent

Représentants élus des enseignants :

Titulaires :

- Madame Njara RALALANIRINA : Présente
- Madame RATSIROFONIRINA Noro : Présente
- Monsieur DELCOURT Régis : Présent
- Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA : excusé

Suppléants :

- Madame WRIGHT Kathryn excusée
- Monsieur RAZANABESO Odon excusé
- Madame RATSIMBAZAFY Erica excusée
- Madame TAOCHY Karine présente

Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

Titulaire :

- Madame Frédérique RANAIVOARISOA : Présente

Suppléante :

- Madame Emma RATSIMBA : Excusée

Représentants élus des parents d'élèves :

Titulaires :

- Madame BEANDAPA Ruzena : Présente

- Madame AKBARALY Zaheda : Présente
- Monsieur L'HÔTE Philippe : Présent

Suppléants :

- Madame RAJAOFERA Hiajamalala
- Madame RAJABALY Tasnime
- Madame FABRE FONTAINE Corrine présente

Représentants élus des élèves :

Titulaires :

- Monsieur REMY Mario : Absent
- Monsieur CHAN CHEW HONG Yohan : présent

Suppléants :

- Madame RAJAOFERA Mirasoa : excusée
- Monsieur MARIANOT Benjamin : excusé

Invités :

Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :

- Madame Marie-Joëlle MAURICE : excusée

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN HERVE : Excusé
- Monsieur CHAOUI DANIEL : Excusé
- Madame RAHARIMANANA ANNICK : Excusée
- Madame DUCAUD RACHELLE : Excusée
- Madame FARAJALLAH GENEVIEVE : excusée

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame VERSELLE PATRICIA : Excusée

Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Monsieur GEERAERTS GEORGES : excusé

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le quorum étant atteint (13 membres présents), Monsieur KOMLAN ouvre la séance à 17H30

Est désignée secrétaire de séance Madame Frédérique RANAIVOARISOA

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation de la décision de la CHSCS du 25 janvier 2021

1/ Approbation de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour est soumise au vote :

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2/ Validation de la décision de la CHSCS du 25 janvier 2021

Monsieur le Proviseur rappelle l'objet de ce conseil d'établissement extraordinaire qui fait suite aux fortes recommandations du poste diplomatique pour le port de masque obligatoire en élémentaire et de la CHSCS réunie une heure plus tôt ce jour.

Il informe l'assistance de l'avis favorable à l'unanimité de la CHSCS pour le port obligatoire du masque en élémentaire.

Monsieur le Directeur du primaire détaille les remarques du conseil d'école :

- « Les difficultés exposées par l'équipe éducative et qui existent déjà dans l'application des gestes barrières avec de jeunes élèves. Le port du masque ajoute une autre contrainte aux enfants mais pourrait compenser la distanciation physique difficilement applicable à effectifs complets dans les classes. Parmi les difficultés : la chaleur difficile à supporter avec un masque, la gestion de l'hygiène des masques et les conséquences sur certaines activités pédagogiques comme la lecture ou l'apprentissage des sons par exemple, ainsi que la gestion de la communication orale dans le groupe».
- « L'opposition unanime des représentants de parents au port du masque dès le CP, obligation, je cite, calquée sur la France où le climat et l'évolution de la pandémie ne sont pas les mêmes. Les termes utilisés sont forts : privation de liberté, subir... Une maman remarque toutefois que le port du masque est un des gestes barrières qui peut ralentir la propagation du virus ».

Il laisse la parole aux membres présents. A la fin de l'échange, Monsieur le Proviseur soumet au vote le port obligatoire du masque à l'école élémentaire.

Monsieur le Directeur du primaire demande, avant le vote, qu'une adaptation soit faite car dans la réalité, il est difficile d'appliquer tel quel ce protocole avec des enfants qui ont besoin de bouger tout le temps.

Monsieur le Président du conseil d'établissement accepte la proposition de Monsieur le Directeur et procède au vote concernant **le port obligatoire du masque à l'école élémentaire** :

Nombre de votants : 13

Pour : 5

Contre : 4

Abstention : 4

Le port obligatoire du masque à l'école élémentaire est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de séance remercie tous les participants avant de mettre fin au conseil d'établissement à 18h15.

Président du conseil

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

A red circular stamp of the school council is placed over the signature. The stamp contains the text "SCSÉE FRANCAIS" at the top, "PRIMAIRE" in the center, and "TAMATAVE" at the bottom, with two small stars on either side.

Secrétaire de séance

Madame Frédérique RANAIVOARISOA

A handwritten signature in blue ink.